

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° I-2585

présenté par
M. Giraud

à l'amendement n° 1455 de Mme Louwagie

ARTICLE 9

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« L'article 1609 *vicies* est abrogé »

les mots :

« La section III du chapitre I^{er} *bis* du titre III de la deuxième partie du livre I^{er} est abrogée ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.